



Déclaration préalable de la FSU au CTSD du 7 septembre 2012.

Cette rentrée scolaire 2012 est à nouveau placée sous le signe des suppressions de postes qui se traduisent par une dégradation du service public d'éducation. L'augmentation des effectifs moyens par classe et par division, le recul de la scolarisation des moins de 3 ans, la multiplication des classes à cours multiples, les suppressions des moyens supplémentaires hors la classe (Rased, Esap, décharges exceptionnelles de direction, conseillers pédagogiques départementaux, postes médico-social...) vont avoir pour conséquences : le recul de la prise en charge des élèves à besoins spécifiques par les rased exsangues, les tensions sur le remplacement, la multiplication des postes partagés dans le second degré, les difficultés pour les personnels du premier degré à faire valoir des droits légitimes (départs en stage de formation spécialisée, mutations inter départementales)

Des dotations complémentaires d'urgence octroyées par le nouveau gouvernement sont bien loin, pour l'instant, de compenser les suppressions massives de postes des années antérieures. L'Oise a reçu pour cette rentrée une dotation complémentaire de 12 postes dans le premier degré, de 3 postes de CPE assortis d'une poignée d'heures pour les collègues. La situation extrêmement tendue du département a d'ailleurs justifié un abondement des postes de professeurs des écoles stagiaires.

Cette tension sur la carte scolaire s'est traduite par des mobilisations soutenues de la communauté éducative et nous avons vu des nombreuses manifestations de résistances dans le département. Des écoles comme à Bornel et des collèges comme à Margny les Compiègne sont encore mobilisés. On a même vu des parents d'élèves envisager de s'opposer aux comptages de rentrée. Tout ceci témoigne d'une exaspération profonde liée à une réelle inquiétude de l'avenir alors que notre département est durement frappé par l'accumulation des plans sociaux et par un chômage massif : chômage des jeunes, particulièrement dans les quartiers de relégation sociale, chômage des travailleurs considérés trop âgés par le patronat, chômage des femmes...

Pour l'instant, les jalons posés par le ministère concernant la refondation indispensable de l'école sont loin de rassurer les personnels ni sur la forme, ni sur le fond. Les personnels en service lundi 17 septembre seront exclus du grand débat public organisé par le recteur malgré la demande de la FSU de dégager du temps pour permettre à tous les personnels de s'impliquer dans cette consultation.

Un questionnaire individuel ne peut pas se substituer à une réflexion collective des personnels.

Quid du LPC, des évaluations, des APE ?

Quid de la réforme contestée des enseignements professionnels ?

Quid de la voie technologique menacée par la réforme du lycée, et du devenir des enseignants des sciences techniques industrielles incités par ultimatum à faire une demande de changement de discipline, dernier acte de la disparition de cette filière de la voie technologique ?

Quid des primes au mérite, notamment l'APFR, décriées aussi par des chefs d'établissements qui dénoncent la mise en concurrence ?

Quid de l'éducation prioritaire et de l'abandon indispensable du dispositif ECLAIR, véritable machine à déréglementer le service public d'éducation ? La FSU exige, dans un cadre national, une véritable relance de l'éducation prioritaire. Cela passe par une nouvelle carte scolaire visant à garantir la mixité dans tous les établissements, en lien avec une politique ambitieuse de casse des ghettos urbains. Cela passe aussi par l'augmentation de la part du budget de l'Éducation nationale consacrée à l'éducation prioritaire. Cela nécessite de réduire significativement les effectifs par classe en imposant un maximum de 20 élèves en collège et dans les écoles, 25 élèves en lycée et une augmentation de la scolarisation des moins de 3 ans.

Le questionnaire proposé par le rectorat témoigne bien d'une dimension absente de cette consultation : celle des personnels et de la nécessaire amélioration de leurs conditions de travail et de leurs rémunérations. Il est vrai que le ministre a réglé unilatéralement cette question des salaires en annonçant la poursuite de leur gel. Pourtant, des négociations sur les conditions de travail et sur les salaires sont nécessaires. Dans cette perspective, nous revendiquons le rétablissement des droits syndicaux, des droits des personnels effectifs, la suppression du délai de carence, le respect du paritarisme

La refondation du système éducatif nécessite également une réelle démocratisation de l'accès aux métiers de l'éducation par de vrais pré recrutement, par une réelle formation professionnelle, par de vrais emplois et non par des contrats d'avenir qui renforcent la précarité.